



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-213

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-04-07-00002 - ARRETE N° 2023-00382?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2023-04-07-00003 - ARRETE N° 2023-00383?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2023-04-07-00002

ARRETE N° 2023-00382

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 07 avril 2023

ARRETE N° 2023-00382

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **Mme Adeline LOSSON**, née le 13 mai 1994, brigadière de police affectée au sein de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-04-07-00003

ARRETE N° 2023-00383

Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 07 avril 2023

ARRETE N° 2023-00383

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille d'Argent de 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à ***l'Adjudant-chef Michaël TEISSIER***, né le 7 octobre 1979, affecté au sein de la 2^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ